



## Immobilier

### Liste de documents à remettre par le vendeur

#### Pour la signature du compromis de vente :

- une photocopie recto-verso de la carte d'identité de chaque vendeur
- l'état civil de chaque vendeur
  - Si la personne est mariée :
    - une copie de son livret de mariage et du contrat de mariage éventuel
  - Si la personne est cohabitante légale :
    - une copie de la déclaration de cohabitation légale
- une copie du titre de propriété du bien vendu
- l'original du certificat de performance énergétique
- en cas de vente d'un appartement ou autre bien situé en copropriété, les coordonnées du syndic
- une photocopie recto-verso de la carte d'identité de chaque acquéreur

#### Pour la signature de l'acte de vente :

- le procès-verbal de contrôle de l'installation électrique (clic)
- le cas échéant, l'attestation de conformité de la citerne à mazout (clic)
- le cas échéant, le dossier d'intervention ultérieure (clic)